

## Annexe n°1 (rentrée 2020)

### Fiche n°1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

#### Description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
  - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
  - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
  - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
  - accompagner des élèves en lecture autonome.
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves à des opérations, prix ou concours, aux journées ou semaines dédiées (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations...
- En école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées. En école élémentaire avoir une attention particulière aux élèves arrivants allophones.
- Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège voisin, participer à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission est réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aident dans sa tâche. Il conviendra dans ce cas qu'un emploi du temps précis soit établi conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires des écoles interviennent en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

## **Le cadre de la mission**

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- l'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

## Fiche n°2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté

### Description de la mission

Les volontaires pourront participer, en collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République et du parcours citoyen. Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) et aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation d'actions éducatives de type opérations, prix ou concours, journées dédiées à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée internationale des droits de l'enfant, mais aussi les commémorations : armistice de 1918 (11 novembre), victoire de 1945 (8 mai), journée de la mémoire des génocides (27 janvier), journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche d'avril), journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), journée nationale de la résistance (27 mai)...
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

## **Le cadre de la mission**

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ; les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

## Fiche n°3 – Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport

### Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, en collège, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive en lien avec les enseignements d'EPS ou les activités menées au sein de l'association sportive de l'établissement (UNSS). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...)
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.
- Dans toutes ces activités accorder une attention particulière à la question de la langue française notamment pour les élèves arrivants allophones.

### Le cadre de la mission

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;

- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

## Fiche n°4 – Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable

### Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets ayant trait au développement durable dans les collèges. Dans le cadre des projets de développement durable, les volontaires pourront :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

### Le cadre de la mission

- les volontaires pourront être rattachés à une unité départementale mise à disposition des établissements en fonction de leurs projets par l'IA-DASEN ;
- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

## Fiche n°5 - Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale

### Description de la mission

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une des formes possibles d'engagement individuel au service de l'Ecole de la République. Ce dispositif permet à toute personne qui le souhaite d'apporter, en son nom propre et bénévolement, son soutien aux enseignants du premier et du second degrés pour la transmission des valeurs de la République. Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet de répondre en confiance aux demandes nombreuses des citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles et d'apporter leur concours aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires organisées par les collectivités territoriales.

La gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale est assurée au niveau académique grâce notamment au référent nommé par le recteur et agissant sous son autorité. Le référent académique « réserve citoyenne » est notamment chargé d'examiner les candidatures, d'animer le vivier académique de réservistes et d'assurer, auprès des personnels des écoles et des établissements, une information sur le dispositif et ses potentialités. La mission de service civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements ;
- contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; soutien à la politique de valorisation ;
- contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

### Le cadre de la mission

- accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;
- mise à disposition du kit de prise en charge de la réserve citoyenne en académie.



## Fiche n°6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles

### Description de la mission

Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées. Ils devront contribuer au développement du projet qui permettra des conditions d'accueil optimisées, et un environnement éducatif, sportif, artistique et culturel proposé aux internes, riche et varié en lien avec le territoire.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, brochures, etc.) ;
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- développer des ateliers de jeux éducatifs ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à «Devoirs faits » pour des externes et des demi-pensionnaires pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions. Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

### Le cadre de la mission

- rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux ;
- une lettre de mission peut être envisagée.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.